

Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg

—
Devenir une commune
«Je participe!»

Guide de bonnes pratiques
à l'attention des communes
2018-2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission de l'enfance et de la jeunesse **CEJ**
Kommission für Kinder- und Jugendfragen **JuK**

Impressum

Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (CEJ)

Rédaction

Christel Berset, Pascal Pernet

Contact

Secrétariat de la CEJ

Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ)

Bd de Pérolles 24, Case postale 1463, CH-1701 Fribourg

Tél. +41 (0)26 305 16 49

Email: enfance-jeunesse@fr.ch

Illustrations

Céline Zingg

Mise en page

Stéphanie Flückiger

Copyright

Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg, CH-1700 Fribourg

Le présent document peut être téléchargé sur le site internet de l'Etat de Fribourg et être commandé en format papier auprès du BPEJ.

De nombreuses bonnes pratiques figurant dans ce guide sont présentées en détail dans le Portefeuille d'actions durables de l'Etat de Fribourg au service des communes fribourgeoises. Ce portefeuille est co-rédigé par différents services de l'Etat de Fribourg et constamment actualisé.

www.fr.ch/daec-dd/fr/pub/communes/portefeuille_actions_durables.htm

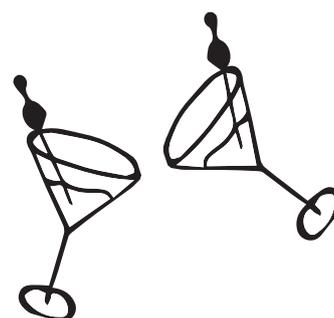


Table des matières

Introduction	5
Objectif transversal : Développer la politique globale en 7 étapes	7
1. Identifier les besoins, les acteurs et les offres	8
2. Définir le périmètre de la politique locale	10
3. Définir un concept, fixer des objectifs et des mesures	11
4. Garantir le pilotage politique	12
5. Assurer la coordination	13
6. Informer les enfants, les jeunes et leurs parents sur les offres existantes	14
7. Evaluer les programmes et améliorer la qualité de l'offre	15
Objectif 1: Favoriser une éducation globale	19
1. Soutien à la parentalité	19
Promouvoir les échanges entre parents et les activités parents-enfants	
Renforcer le conseil et l'aide en matière d'éducation	
2. Animation enfance-jeunesse	20
Promouvoir une offre pré- et extrascolaire variée et ouverte à tous les enfants et les jeunes	
Développer l'animation socioculturelle professionnelle	
Réduire la discrimination liée au genre, à l'origine, à l'orientation sexuelle dans les activités pré- et extrascolaires	
3. Conseil et soutien dans la vie quotidienne	22
Soutenir les projets d'entraide par les pairs	
Développer l'offre professionnelle de proximité en matière de conseil et de soutien	
Objectif 2: Encourager la participation et la citoyenneté	27
1. Engagement social et vivre ensemble	27
Soutenir et valoriser le travail bénévole et l'engagement associatif des jeunes	
Promouvoir les liens intergénérationnels	
2. Droit de s'exprimer et d'être entendu	29
Développer les pratiques participatives	
Encourager l'usage des droits civiques	
3. Insertion professionnelle	30
Favoriser les liens entre jeunes et entreprises formatrices pour améliorer l'insertion professionnelle	
Veiller au suivi individuel des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle	

Objectif 3: Promouvoir un cadre de vie épanouissant	33
1. Espace de vie et mobilité	33
Promouvoir l'autonomie dans les déplacements	
Promouvoir des espaces de vie adaptés	
2. Nouveaux médias	35
Améliorer l'accès aux services communaux via les nouveaux médias et la cyberadministration	
Favoriser la formation des parents, des bénévoles et des professionnels aux MITIC	
Soutenir les activités et les projets éducatifs extrascolaires ayant trait aux outils numériques et aux nouvelles technologies	
Equiper les écoles avec du matériel informatique adéquat	
3. Accueil extrafamilial	37
Améliorer les conditions salariales et soutenir la formation des assistantes parentales et du personnel des structures d'accueil extrascolaire	
Soutenir la formation continue des professionnel-le-s des structures d'accueil extrafamilial	
Rendre l'accueil extrafamilial accessible à tous les enfants	
Le BPEJ en soutien aux collectivités locales	39



Introduction

La loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) adoptée par le Grand Conseil du canton de Fribourg le 12 mai 2006, vise le développement d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée pour les enfants et les jeunes entre 0 et 25 ans. Pour répondre de manière adéquate aux exigences de la LEJ, la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont mis en place le processus 2015-2017 «Je participe!» qui a permis d'impliquer tous les acteurs du domaine de l'enfance et de la jeunesse et de récolter leur avis. Il a abouti en 2017 à une stratégie globale au long cours et à un plan d'action pour l'Etat de Fribourg.

Les bases légales fédérales et cantonales répartissent la majorité des compétences de la politique enfance-jeunesse entre le canton et les communes. Les villages et les quartiers sont en effet les lieux de vie des enfants et des jeunes: ils y font des rencontres, se déplacent, se rendent à l'école, participent à des activités, jouent et y prennent leur place de jeunes citoyen-ne-s. En tant que haut-lieu du développement harmonieux des enfants et des jeunes, les communes sont donc au cœur de la politique de l'enfance et de la jeunesse et détiennent logiquement de nombreuses responsabilités en la matière. Selon les bases légales en vigueur, elles ont notamment la charge de soutenir le tissu associatif local et de développer les activités générales en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Pour cela, elles développent une politique de l'enfance et de la jeunesse et la soutiennent. Elles peuvent, sous la forme d'associations de communes, mettre en place une telle politique coordonnée sur le plan régional. Elles collaborent avec l'Etat et les particuliers dans l'organisation de l'accueil de la prime enfance et de l'accueil extrascolaire et ont pour mission de mettre à disposition des enfants et des jeunes des lieux de rencontre adaptés.¹

Composée de représentant-e-s du Conseil des jeunes, de la société civile, des communes et de l'Etat, la CEJ est l'organe cantonal responsable de la coordination des actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Elle représente non seulement une force de proposition pour le Conseil d'Etat, mais joue également un rôle de conseil et de recommandation auprès des communes. Avec ce présent guide de bonnes pratiques, elle offre une aide aux communes qui souhaitent élaborer un concept enfance-jeunesse, fixer des objectifs et définir des mesures. Celles-ci peuvent se servir dans cette boîte à outils des éléments dont elles ont besoin. En tant que loi-cadre, la LEJ leur laisse en effet toute la marge de manœuvre nécessaire afin qu'elles puissent se tailler sur mesure une politique durable.

Ce guide trouve sa légitimité dans le fait qu'il est issu des réflexions des acteurs du terrain qui côtoient les enfants et les jeunes au quotidien. Il a été en grande partie élaboré lors de la troisième journée cantonale «Je participe!» du 15 novembre 2017 à laquelle ont pris part plus de deux cents participant-e-s- de la société civile, des communes et de l'Etat, dont quarante conseillers-ères communaux et près de septante professionnel-le-s du travail social enfance-jeunesse. Au final, ce document est resté très proche de la synthèse de cette journée.

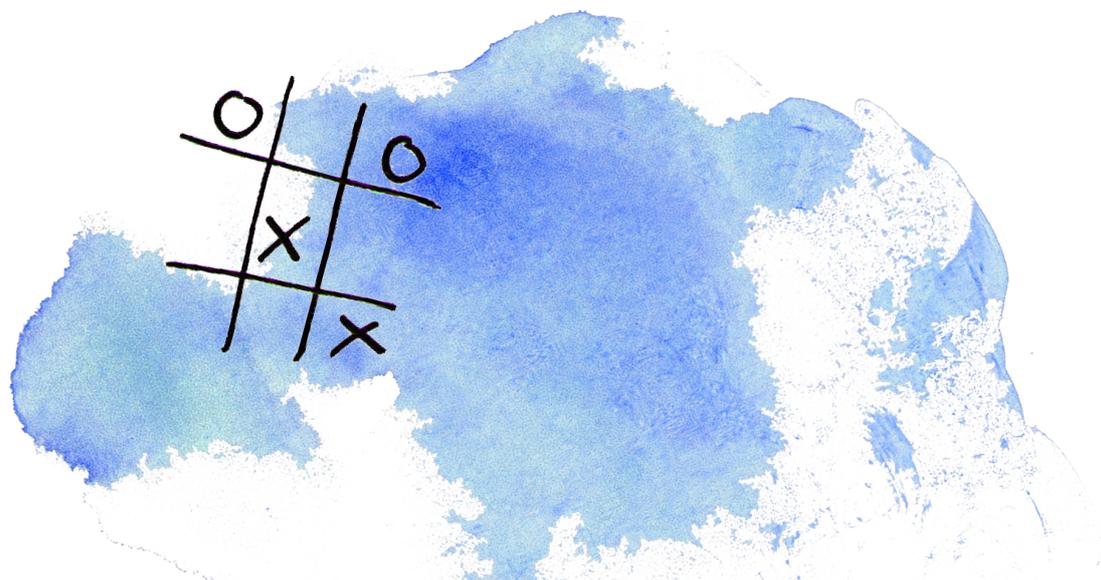
La Commission de l'enfance et de la jeunesse propose ici un document dans la suite logique de la «Stratégie "Je participe!" Perspectives 2030». Tout comme le Plan d'action de l'Etat, ce guide destiné aux communes se base sur les objectifs et les domaines d'actions arrêtés par cette stratégie. La CEJ se réjouit d'avoir contribué ainsi à la cohérence générale de la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse.

¹LEJ, art. 8 et 11.



Objectif transversal: Développer la politique globale en 7 étapes

Le processus «Je participe!», et plus particulièrement sa 3ème journée cantonale du 15 novembre 2017, ont fait ressortir à plusieurs reprises la nécessité pour les communes de développer, organiser et coordonner leur politique de l'enfance et de la jeunesse. Le besoin d'informer à propos des offres existantes et d'évaluer les programmes mis en place ont également été exprimés par les acteurs impliqués dans le processus. Ce chapitre fait la synthèse de toutes ces propositions et les organise de manière à pouvoir retracer le fil rouge de l'élaboration d'une politique transversale au niveau local. Ainsi, les chapitres proposés ci-dessous peuvent être considérés comme autant d'étapes marquant le développement d'une politique globale.



1. Identifier les besoins, les acteurs et les offres

Pour mettre sur pied une politique de l'enfance et de la jeunesse globale et transversale, il est nécessaire d'avoir la vue d'ensemble des infrastructures, des organes et des acteurs en place dans ce domaine. Ecoles maternelles, groupes de jeux, lieux d'accueil parents-enfants, ludothèques, service de puériculture, crèches, accueils extrascolaires, centres de loisirs, écoles, bibliothèques, associations de jeunesse, sociétés de jeunesse, local de rencontre, conseils d'enfants et de jeunes, mouvements paroissiaux, associations et maisons de quartier, clubs de sport et de musique, conseils et associations de parents, poursuivent tous des objectifs relatifs au développement harmonieux des enfants et des jeunes. Afin de pouvoir rallier ces acteurs à un projet et à un concept communs, il faut tout d'abord les identifier et savoir ce qu'ils proposent en termes d'activités régulières et de manifestations ponctuelles. Un tel état des lieux décrit quels enfants et quels jeunes fréquentent quels types d'offres et à quelle fréquence. Il révèle l'environnement dans lequel la politique de l'enfance et de la jeunesse va être menée et permet de mettre en lumière les forces, les faiblesses, les chances et les risques en présence.

Faire ce travail de manière participative en impliquant les acteurs concernés permet d'obtenir de plus amples informations sur leurs activités, de récolter, déjà à ce stade, des idées pour le déroulement de la suite du processus et de créer des liens importants pour la mise en œuvre. Il convient de demander l'avis non seulement des bénévoles et professionnel-le-s, mais également des bénéficiaires que sont les enfants et les jeunes eux-mêmes. Une meilleure connaissance de leurs besoins permet d'élaborer une stratégie avec des priorités et des mesures adéquates. Des outils pour l'implication des enfants et des jeunes dans la construction de la politique enfance-jeunesse sont proposés dans l'objectif «Encourager la participation et la citoyenneté».

Bonnes pratiques

- > [Rapport 2017](#) sur la politique enfance-jeunesse de la commune du Gibloux
- > [Rapport d'activité 2017](#) Regio Kerzers
- > Outils et bonnes pratiques à disposition sur le guide «[Petit mais costaud](#)» de FriTime
- > [Observatoire de la jeunesse en Veveysse](#)

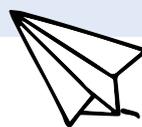
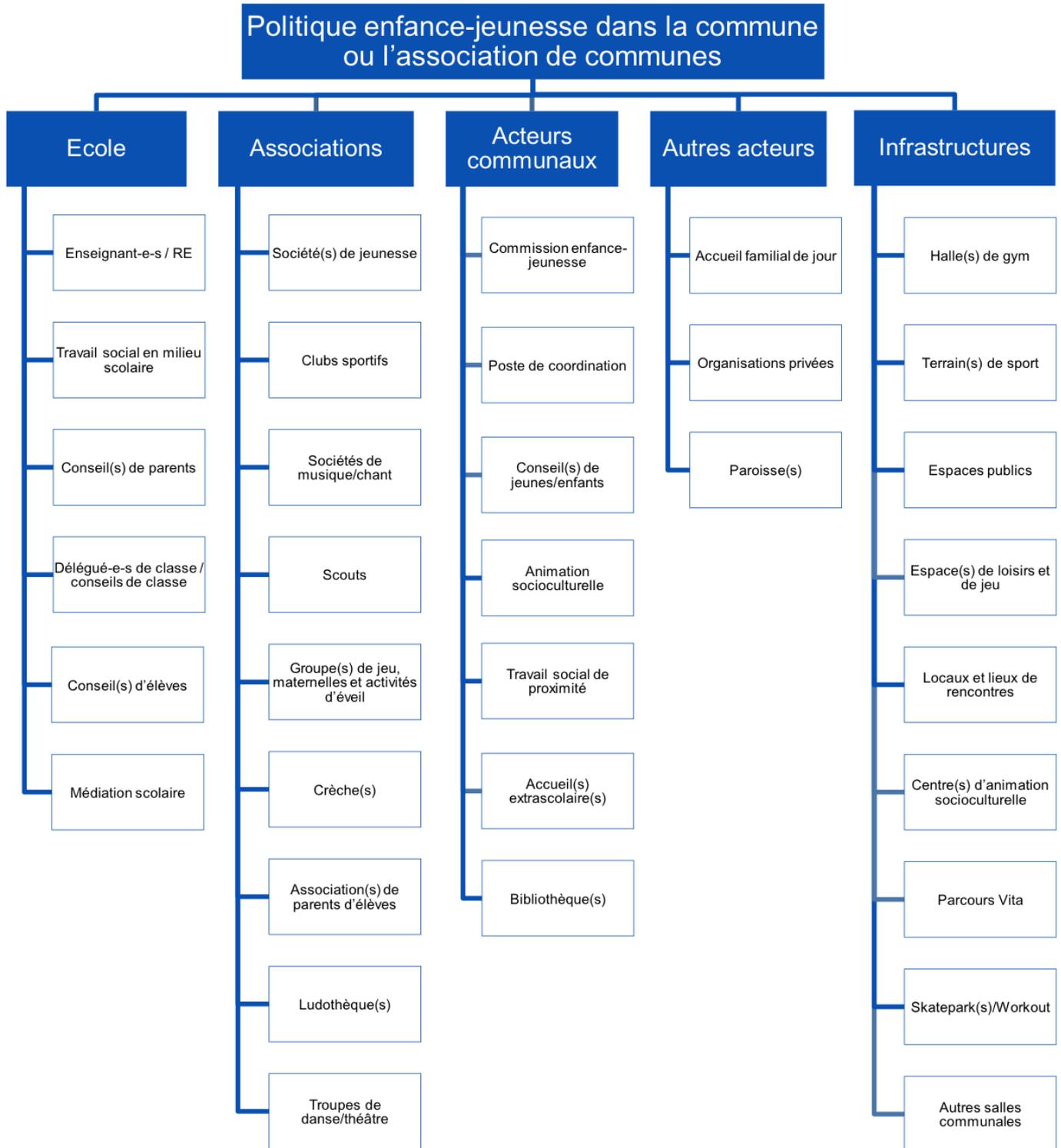


Figure 1: Schéma possible des acteurs et des infrastructures de la politique enfance-jeunesse au plan local

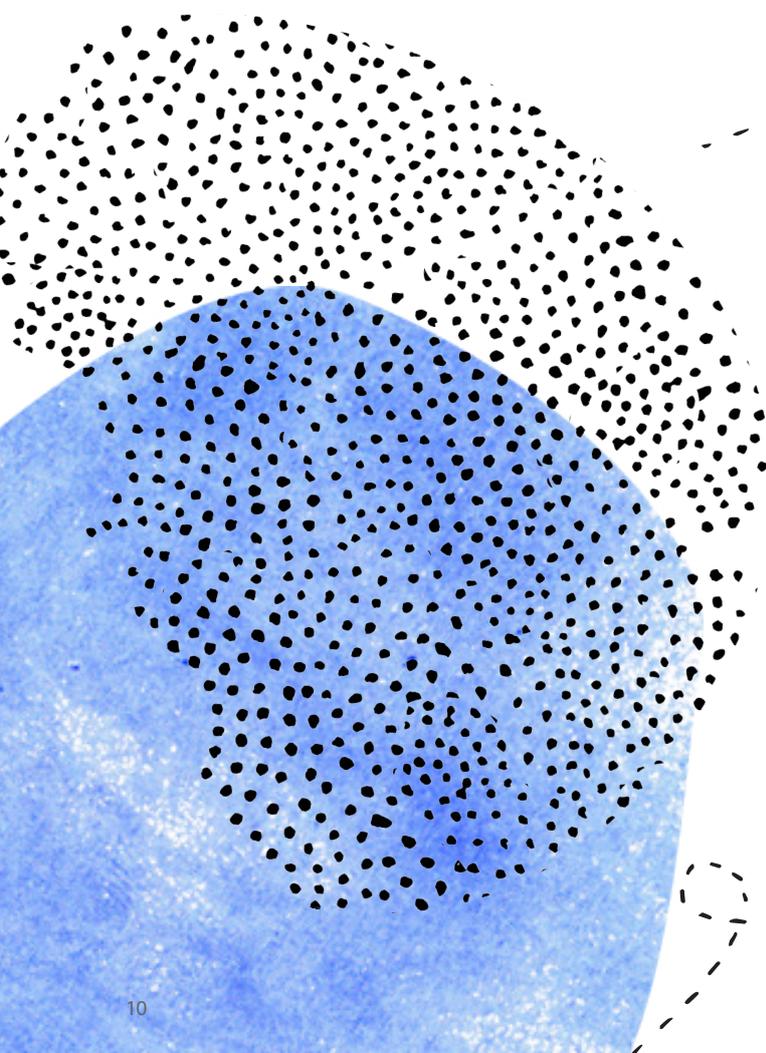


2. Définir le périmètre de la politique locale

Les réflexions autour de l'étendue et du périmètre de la politique enfance-jeunesse sont de première importance: la mise sur pied d'un poste de coordination, d'une animation socioculturelle, d'une délégation à l'enfance et à la jeunesse ou d'un service de l'enfance et de la jeunesse, correspond à un besoin qui peut dépasser le cadre et les possibilités d'une seule commune. Selon les financements à disposition et le bassin de population adéquat, la politique de l'enfance et de la jeunesse peut être organisée et financée conjointement dans le cadre d'une association de plusieurs communes. Etant donné que les réseaux et les amitiés entre jeunes dépassent le plus souvent le territoire communal, concevoir la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau d'une région peut être opportun.

Bonnes pratiques

- > [Atelier Jeunesse de la Veveyse \(AJV\)](#)
- > Politique enfance-jeunesse en [Haute-Singine](#)
- > Politique enfance-jeunesse en [Sense-Mitte](#)
- > Politique enfance-jeunesse Regio [Kerzers](#)



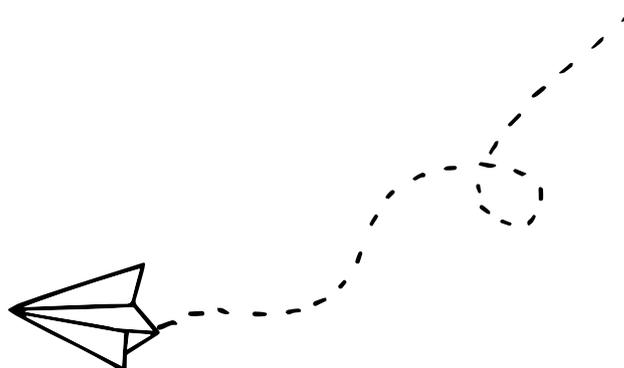
3. Définir un concept, fixer des objectifs et des mesures

Sur la base de l'état des lieux et de l'analyse des besoins exprimés par les enfants et les jeunes, des objectifs précis peuvent être définis. L'élaboration d'un concept définissant vision, objectifs et publics cibles permet aux acteurs concernés d'avoir une orientation stratégique à laquelle tous peuvent se référer. Un concept consiste en une projection dans un futur de 5 à 10 ans. Cette période de temps permet la mise en place, l'implantation et l'évaluation des mesures correspondant aux objectifs. Ces mesures sont les actions mises en place par les collectivités publiques dans le cadre des ressources à disposition. Pour chacune de ces actions, une planification doit être faite, des ressources allouées et la mise en œuvre assurée grâce à une répartition adéquate des tâches.

Afin de fixer des objectifs correspondant aux réalités et aux aspirations des différentes parties prenantes, la mise en place d'un processus participatif incluant les enfants, les jeunes, les parents, le tissu associatif et les professionnel-le-s concernés est pertinente. Si l'implication des enfants et des jeunes dans les processus peut représenter a priori un défi difficile à relever, elle est une véritable opportunité à saisir pour réaliser une politique adaptée et donner à la jeune génération un fort sentiment d'appartenance à la communauté.

Bonnes pratiques

- > Exemples de concepts communaux fribourgeois: [Bösingen](#), [Sensemitte](#), [Wünnewil-Flamatt](#)
- > Exemple de concept élaboré avec l'outil Quali-Tool: Regio Kerzers
- > [Rapport 2017](#) sur la politique enfance-jeunesse de la commune du Gibloux
- > Exemple de concept communal: [Renens](#)
- > Exemples de plan d'action communal: [Teufen](#)
- > Le [Portefeuille d'actions durables de l'Etat de Fribourg](#) donne de nombreux exemples qui peuvent inspirer les communes qui souhaitent développer des mesures dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

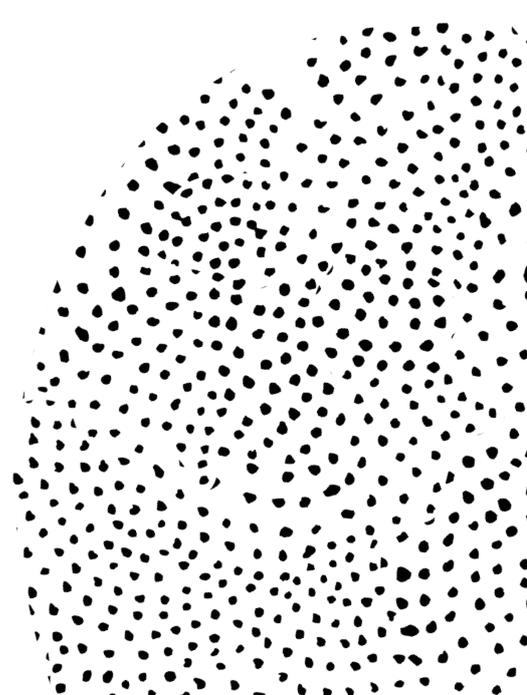


4. Garantir le pilotage politique

Afin d'assurer la mise en place de la politique de l'enfance et de la jeunesse au plan local, il est recommandé aux communes fribourgeoises d'attribuer des responsabilités politiques en désignant un-e conseiller-ère communal-e en charge de ces questions. Afin d'accompagner le ou la responsable politique dans ses réflexions, ses propositions et ses prises de décision, une commission mixte de l'enfance et de la jeunesse communale, composée de professionnel-le-s, de bénévoles, de parents et de jeunes devrait également être mise sur pied et se rencontrer régulièrement. Il peut également s'agir de comités de pilotage ou d'organes impliquant l'ensemble des acteurs concernés et favorisant la concertation. Pour compléter le dispositif, un conseil d'enfants et/ou de jeunes ponctuel ou durable peut être mis en place.

Bonnes pratiques

- > Commission famille et jeunesse de Bulle
- > Commission enfance-jeunesse: Bösinggen, Gibloux, Schmitten, Ueberstorf, Wünnewil-Flamatt
- > Commission de la jeunesse régionale de Morat et de Regio Kerzers
- > Dans les cas d'une politique régionalisée et intercommunale, l'organe de pilotage peut être le comité de l'association intercommunale. Exemple: Atelier Jeunesse de la Veveyse.
- > [Observatoire de la jeunesse en Veveyse](#)
- > Groupe de travail «Qualité de vie en Glâne»
- > [Plateforme jeunesse de Villars-sur-Glâne](#)
- > [Paysage éducatif de la Ville de Fribourg au Schönberg](#)
- > [NetzWerk Prävention Schwarzenburg](#)



5. Assurer la coordination

La conceptualisation, la planification et la mise en place d'une politique de l'enfance et de la jeunesse au plan communal ou régional requièrent un travail conséquent de coordination avec l'ensemble des acteurs de la commune, et même au-delà. Il est essentiel qu'une ou plusieurs personnes aient le temps et les compétences de garantir la mise en œuvre concrète de la politique voulue par la commune, dans tous ses aspects opérationnels. Dans ce sens, les communes peuvent doter leur politique enfance-jeunesse d'un organe de coordination dont l'ampleur peut varier en fonction de la commune ou de l'association de communes. Dans une commune de moyenne importance ou péri-urbaine ou dans le cadre d'une association de communes, il est opportun d'engager un-e répondant-e- ou un-e délégué-e enfance-jeunesse chargé de favoriser les synergies et les collaborations. Il peut également s'agir de donner un mandat complémentaire à l'animation enfance-jeunesse professionnelle si elle est déjà en place. Dans une commune urbaine de plus grande envergure, il devient même tout-à-fait envisageable de créer un Service de l'enfance et de la jeunesse comprenant différentes tâches. Dans tous les cas, cet organe ou cette personne est responsable de rassembler les acteurs, de renforcer les échanges et la cohérence des actions, d'établir des passerelles entre les offres, d'impulser des projets, d'organiser des formations, de recenser et diffuser les offres. Cette personne ou cet organe assure le relais entre enfants, jeunes et autorités communales. Les enfants et les jeunes ont besoin d'une personne disponible, de confiance et compétente vers laquelle ils peuvent aisément se tourner pour exprimer leurs besoins et demander de l'aide et des conseils pour mener leurs projets à bien.

De manière à renforcer la protection de l'enfant et l'aide à la jeunesse, il est important de rendre plus efficace la gestion des situations individuelles lorsque le bon développement de l'enfant est menacé. Dans ce sens, il est essentiel de promouvoir les échanges entre les acteurs du domaine sur leur territoire, d'organiser des formations à l'intention des différents intervenant-e-s et renforcer les collaborations et la coordination avec les acteurs responsables au niveau cantonal.

Bonnes pratiques

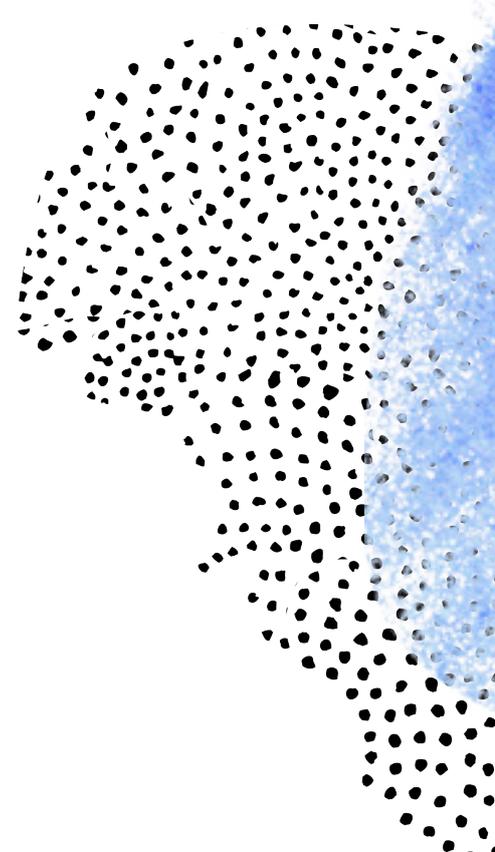
- > Certaines communes ont inscrit la tâche de coordination de la politique enfance-jeunesse dans un concept communal et désigné un service professionnel pour la réalisation de ces tâches à l'exemple de [Bösingen](#), [Bulle](#), [Fribourg](#), Regio [Kerzers](#), [Marly](#), [Romont](#), [Sensemitte](#), [Schmitten](#), [Veveyse](#), [Villars-sur-Glâne](#) ou [Wünnewil-Flamatt](#).
- > [Délégué jeunesse de la Ville de Renens](#)
- > [Délégué jeunesse de la Ville de Sion](#)
- > [Service de la Jeunesse et Actions Communautaires de la Ville de Moutier](#)
- > Des descriptifs de fonction ont été élaborés par la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) pour les postes de délégué-e, d'animateur-trice et de travailleur-euse social hors mur (TSHM) ou de proximité.

6. Informer les enfants, les jeunes et leurs parents sur les offres existantes

Dans le domaine de l'information, les communes peuvent recenser régulièrement les offres et les structures disponibles sur leur territoire et ainsi les rendre visibles et accessibles. Avec une vision globale et complète des offres à disposition, les enfants, les jeunes et leur famille sont mieux à même de faire les bons choix au moment de faire recours à un soutien quelconque ou de s'inscrire dans une structure d'accueil ou dans une société locale. Une information complète et adaptée est nécessaire aux enfants et aux jeunes pour qu'ils puissent prendre part à la société qui les entoure. Conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, les enfants et les jeunes doivent être informés à propos de leurs droits et des possibilités dont ils disposent pour devenir acteurs-trices de la société.

Bonnes pratiques

- > [Onglet «Jeunesse»](#) sur le site internet de la commune de Bulle
- > [Carte des offres au Schoenberg](#), Ville de Fribourg
- > Onglet «Jugendangebote» sur le site internet de la commune de Düringen
- > Programme des activités de la commune de Villars-sur-Glâne
- > Ajouter les liens vers les sites internet suivants sur la page communale:
 - > [Bureau de promotion des enfants et des jeunes du canton de Fribourg](#)
 - > [Frisbee](#)
 - > [AFASC](#) et [VKJ](#)
 - > [Par ici les enfants](#)
 - > [Le Bottin de famille](#)
 - > [CIAO](#)
 - > [Feel-ok](#)



7. Evaluer les programmes et améliorer la qualité de l'offre

Afin d'assurer une politique de l'enfance et de la jeunesse correspondant aux besoins de la jeune génération et aux attentes des adultes, le suivi des mesures en place est essentiel afin d'en évaluer l'efficacité et l'impact. L'actualisation de l'état des lieux, l'identification régulière des besoins et l'analyse des projets, offres, activités et mesures, permettent, si nécessaire, de réajuster les politiques en place. Les communes peuvent mener régulièrement des sondages ou des enquêtes auprès des enfants, des jeunes et de leur famille afin de vérifier l'adéquation de l'offre communale aux besoins exprimés.

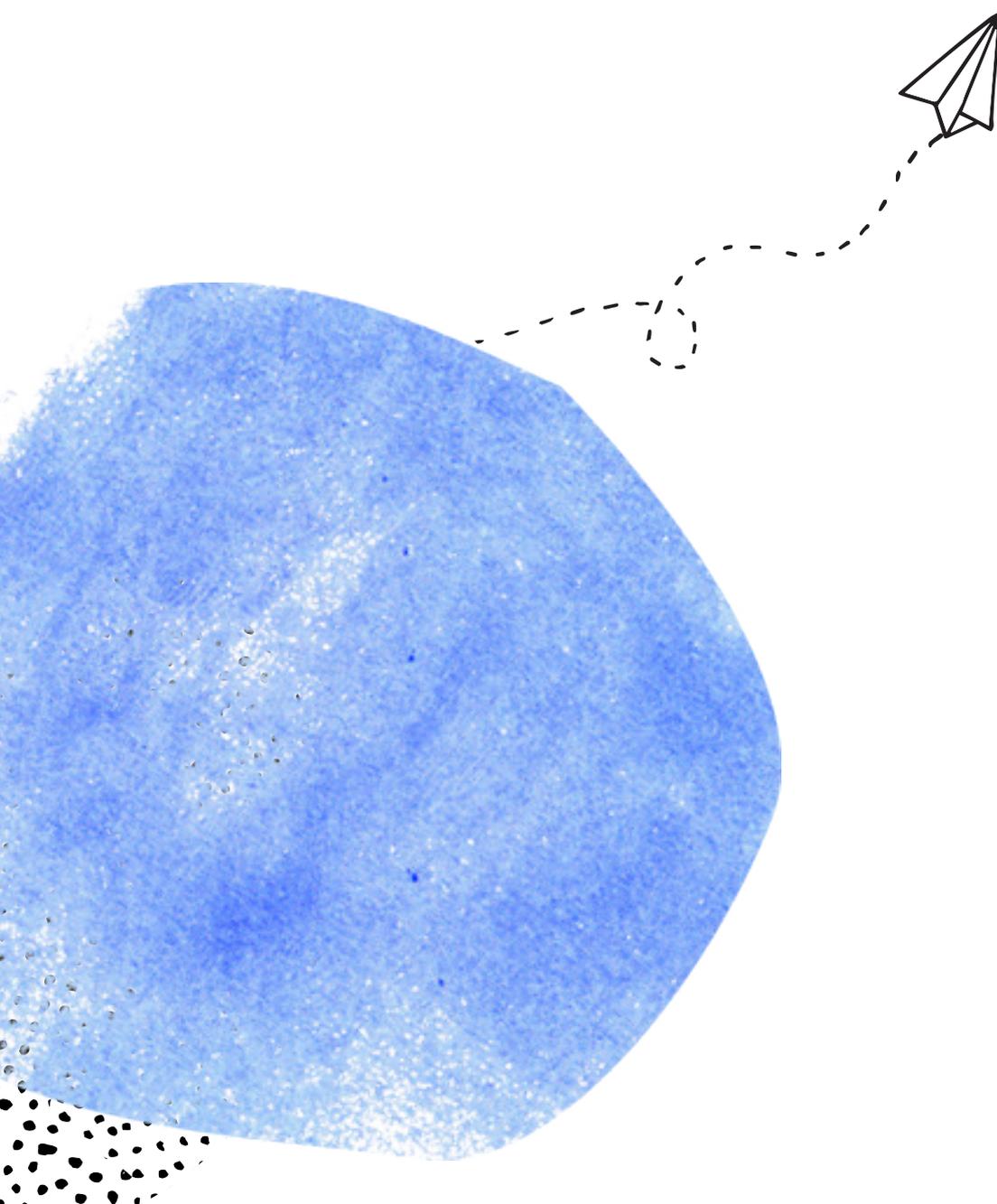
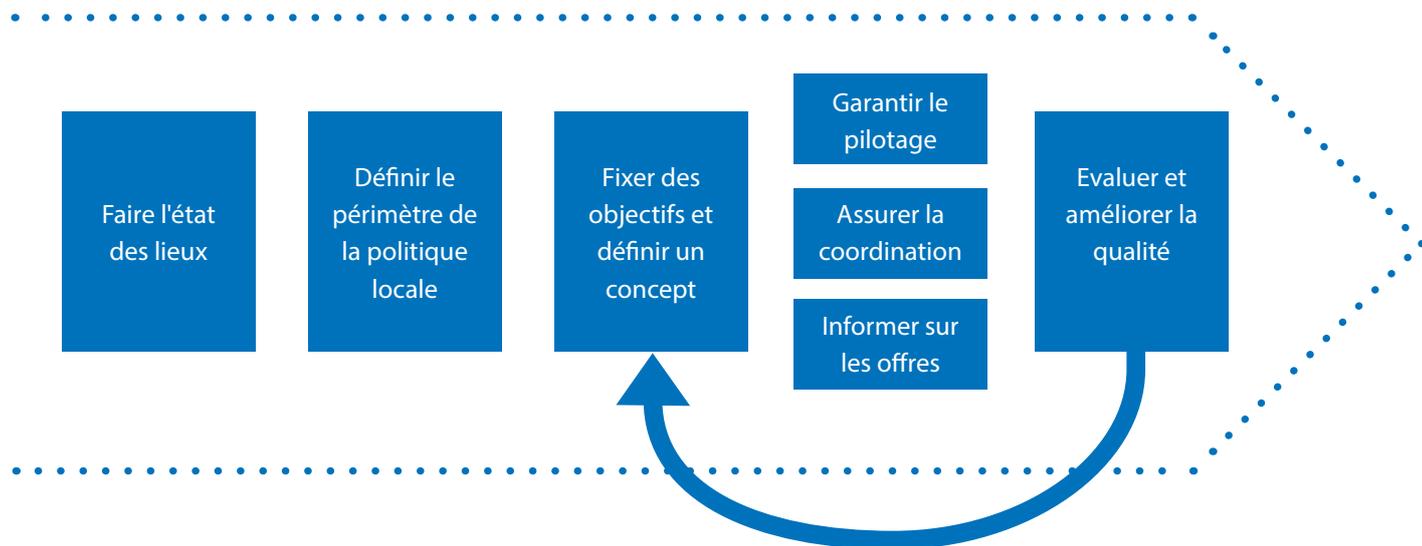


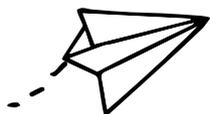
Figure 2 : Développer la politique globale en 7 étapes



Pour aller plus loin...

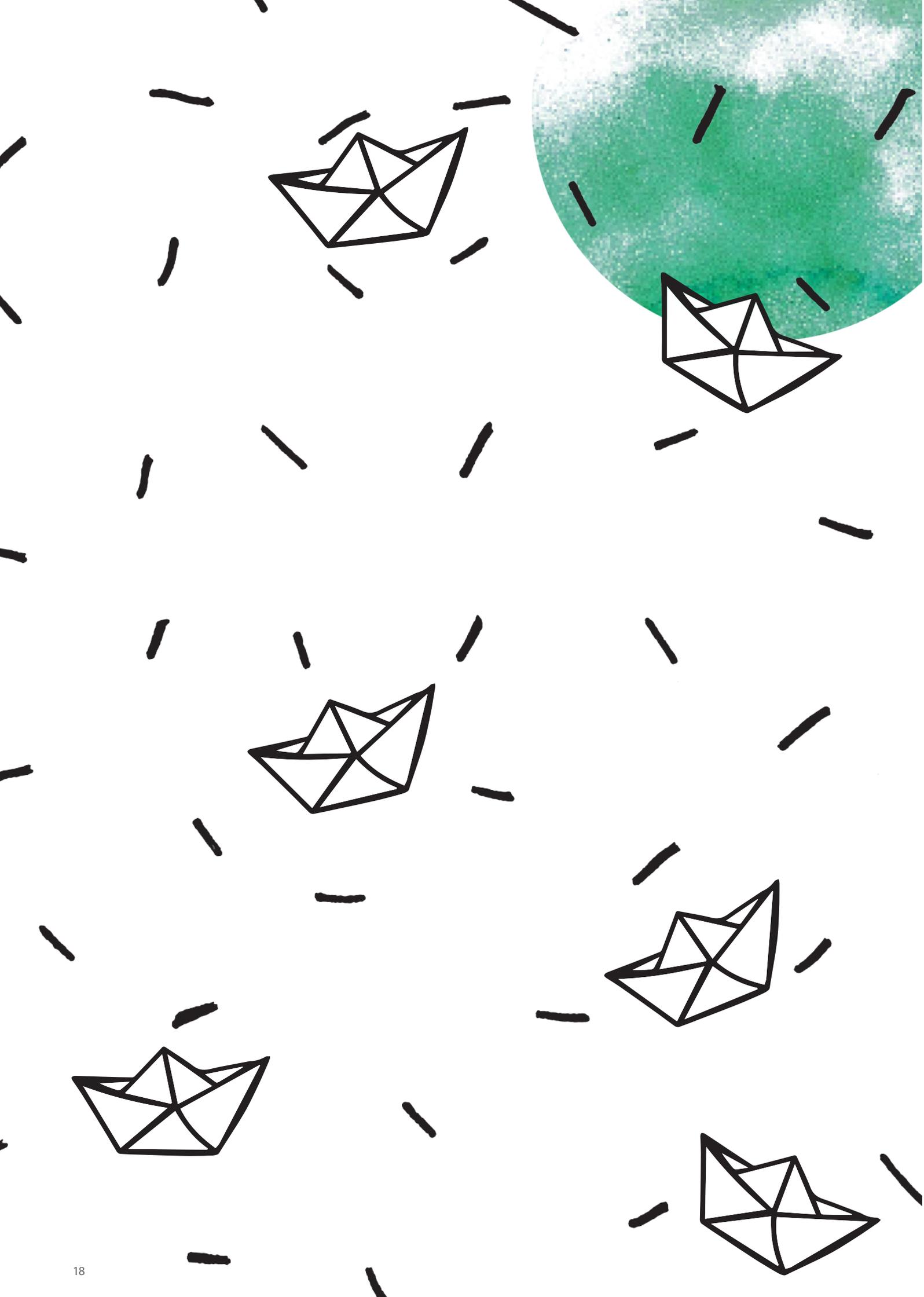
Développer la politique globale de l'enfance et de la jeunesse :

- > Armbruster Elatifi U., Garcia Delahaye S., Libois J. et Warynski D.: [L'évaluation participative: un outil d'émancipation étayé par les multiples formes des nouveaux outils numériques](#). In: ATPS, 2018, n. 13, pp. 33-48.
- > [Défi et Chance: Animation enfance-jeunesse en milieu ouvert en zones rurales](#). In: InfoAnimation, No 42, Septembre 2017.
- > Dupuis J.: [Le guide de l'élu délégué à l'enfance et à la jeunesse](#). Bresson, 2013.
- > «La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes: une tâche transversale et intersectorielle». Cette affiche de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert peut être commandée auprès du BPEJ.
- > [Monitoring and evaluating life skills for youth development. Vol. 1: the guidelines / Vol. 2: the toolkits](#). Ces outils permettent de mieux évaluer le développement et l'acquisition de compétences des jeunes à travers leur participation à des projets leur étant destiné.
- > [Outil d'évaluation de la participation des enfants](#). Indicateurs de mesure des progrès en matière de promotion du droit des enfants et des jeunes de moins de 18 ans de participer aux affaires les concernant. Conseil de l'Europe.
- > [Qualität in der offenen Kinder- und Jugendarbeit. Leitfaden](#). (en ligne: www.quali-tool.ch)
- > [Qualité de l'animation enfance-jeunesse en milieu ouvert](#). In: Info Animation, no. 38. Publication de l'Association faitière suisse pour l'animation enfance-jeunesse en milieu ouvert. Mai 2016.
- > Steiner Alfred: [Jugendpolitik jetzt! Handbuch für eine aktive Jugendpolitik in der Gemeinde](#). Publication de Pro Juventute. Zurich, 1999.



Développer la politique de l'encouragement précoce :

- > Calderón R., Edelmann D., Simoni H.: [Manuel Primokiz. Développement d'une stratégie pour la petite enfance](#). Publication de la Fondation Jacobs. Zurich, 2016.
- > [Le manuel Primokiz](#). Le développement d'une stratégie pour la petite enfance. Publication de la Fondation Jacobs.
- > Meier Magistretti C. et Schraner M.: [Encouragement précoce dans les petites et moyennes communes](#). Les communes comme plateforme stratégique et réseau d'encouragement précoce: analyse de la situation et recommandations de l'Association des Communes Suisses. 2017.
- > Office fédéral des assurances sociales (OFAS): [Guide. Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce](#). Berne, 2016.
- > Stern S., Schwab Cammarano S.: [Encouragement précoce](#). Guide à l'attention des petites et moyennes communes. Publication de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Berne, 2018.
- > Wustmann Seiler C., Simoni H.: [Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse](#). Document national de référence sur la qualité dans le domaine de la petite enfance. Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. Juillet 2016.



Objectif 1: Favoriser une éducation globale

«Les enfants et les jeunes ont le droit à une éducation favorisant le développement de leurs facultés, leur autonomie et le sens des responsabilités.»²

1. Soutien à la parentalité

Promouvoir les échanges entre parents et les activités parents-enfants

En organisant des occasions de rencontres entre parents, les communes contribuent à créer un milieu stimulant pour les échanges entre parents au sujet de l'éducation de leur enfant, à tisser un réseau d'entraide plus fort et à consolider les liens entre parents et enfants. Les communes peuvent favoriser ces rencontres en créant des lieux d'accueil parents-enfants. Par ailleurs, certains parents ont besoin de comprendre les enjeux de l'éducation dans le contexte local et d'apprendre la langue d'accueil afin de favoriser leur propre intégration et celle de leur enfant. Les échanges entre parents favorisent ainsi l'intégration de toutes et tous. Dans ce sens, les communes peuvent développer un projet FriTime comprenant des activités parents-enfants, mettre en place des cours de langues pour personnes migrantes avec un accompagnement des enfants ou soutenir les associations et écoles de parents ainsi que les conseils de parents dans leurs activités.

Renforcer le conseil et l'aide en matière d'éducation

On compte dans le canton de Fribourg une offre de qualité pour conseiller les parents en matière d'éducation. Diverses associations et services reconnus par l'Etat proposent des activités permettant d'aborder des sujets liés à l'éducation, au développement de l'enfant et à l'encouragement précoce, en particulier pour les enfants à besoins particuliers. Afin de promouvoir l'égalité des chances, les communes peuvent faire recours et promouvoir ces offres professionnelles et/ou bénévoles. Pour mieux soutenir les familles migrantes, des cours de langue avec accompagnement éducatif peuvent être mis en place dans les communes.

Bonnes pratiques

- > [Association pour l'Éducation familiale](#)
- > [Association des parents de la Glâne](#) (APGIâne)
- > [Ecole des parents du canton de Fribourg](#)
- > [Service éducatif itinérant](#) pour enfants à besoins particuliers
- > Ateliers de soutien à la parentalité sur des thématiques comme la gestion des écrans, l'alimentation, le harcèlement, les addictions, etc.
- > Toutes les communes soutenues par le Bureau d'intégration des migrant-e-s qui offrent des cours de langues pour parents migrants avec prise en charge des enfants ([liste complète des communes](#))
- > [Ecole Plus](#), projet d'encouragement préscolaire et soutien à la parentalité
- > Ateliers de lecture parents-enfants migrants de l'[Association Lire et écrire](#)

² Stratégie «Je participe!» Perspectives 2030, p. 24.

2. Animation enfance-jeunesse

Promouvoir une offre pré- et extrascolaire variée et ouverte à tous les enfants et les jeunes

Les activités éducatives préscolaires et extrascolaires, organisées ou non, bénévoles ou professionnelles, favorisent la créativité, la découverte, les rencontres, le lien social et l'intégration. Qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou musicales, ou sous forme de jeux, ces activités du domaine de l'éducation non formelle donnent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs compétences cognitives et sociales, de développer de nouvelles ressources et de prendre une part active à la société. La participation volontaire à ces activités d'encouragement précoce ou extrascolaires prépare et complète la formation reçue au sein de la famille et à l'école.

Dans ce sens, les communes peuvent soutenir, pour les tout-petits, les activités d'encouragement précoce et d'éveil proposées par les associations, les écoles d'initiation à la danse, à la musique ou à la peinture, les groupes de jeux, les maternelles ou encore les maisons de la petite enfance. Pour les enfants et les jeunes, elles peuvent soutenir les activités para- et extrascolaires proposées par les scouts, les Jungwacht Blauring (Jubla), les sociétés de jeunesse, les clubs sportifs, les sociétés de chant, les chœurs d'enfants, les sociétés de gymnastique, les groupes nature, les fanfares, etc. Elles peuvent renforcer l'impact positif de ces activités en les valorisant, en les mettant en réseau et en favorisant un accès plus égalitaire par une politique de réduction des prix.

Bonnes pratiques

- > Toutes les communes ayant mis sur pied le programme [FriTime](#)
- > Toutes les communes ayant mis sur pied les programmes [Midnight](#) et [OpenSunday](#)
- > Animations dans les ludothèques et bibliothèques
- > Pour les tout petits: [Minimove](#), groupes de jeu, garderies, maternelles, krabbelgruppe, les espaces d'accueil parents-enfants comme La Maison de la petite enfance à Fribourg, Le Bonheur des Touptis à Bulle, etc.
- > [Centre de jeunes, Überstorf](#)
- > [Carte culture de Caritas](#)
- > [La Bulle BOX](#)
- > [Abonnement 20 ans 100 francs](#)



Développer l'animation socioculturelle professionnelle

En comparaison intercantonale, le canton de Fribourg a un nombre relativement peu élevé de centres d'animation socioculturelle avec 21 centres pour 137 communes. Pourtant, l'animation professionnelle comprend de nombreux avantages par rapport à l'animation basée seulement sur le bénévolat. Les professionnel-le-s apportent une plus grande garantie de qualité dans l'approche et l'organisation des activités. Ils ont non seulement le rôle de proposer des activités aux enfants et aux jeunes, mais ils sont formés pour les accompagner, les faire participer, les entendre dans l'expression de leurs besoins et les soutenir individuellement dans leurs projets et leur quotidien de manière adaptée. Ainsi, ils endossent des missions préventives qui peuvent épargner à la commune des situations de violence, le zonage de certains jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, la petite délinquance ou encore divers problèmes liés aux addictions. Enfin, les animateurs-trices professionnels peuvent également assurer les tâches de coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse locale dont il est question dans l'objectif transversal du présent document.

Bonnes pratiques

- > Toutes les communes bénéficiant d'une animation socioculturelle professionnelle (Bösingen, Bulle, Düdingen, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Marly, Mont Vully, Morat, Regio Kerzers, Schmitten, Villars-sur-Glâne, Wünnewil-Flamatt, les communes de la Veveyse, du Sense Mitte, du Sense Oberland, etc.)
- > Toutes les communes fribourgeoises bénéficiant des services du «[Buisson mobile](#)» (ex. Avry)

Réduire la discrimination liée au genre, à l'origine, à l'orientation sexuelle dans les activités pré- et extrascolaires

Tous les groupes d'enfants et de jeunes doivent avoir les mêmes chances de s'intégrer dans la société quels que soient leur genre, leur identité sexuelle, leur origine, leur religion, leur état de santé ou leur situation familiale. Afin de favoriser l'intégration et le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune, les communes peuvent sensibiliser les organisations de l'enfance et de la jeunesse aux conséquences néfastes de la discrimination et de l'exclusion sociale.

Bonnes pratiques

- > Projets et soutien par le centre de compétences sur l'ouverture interculturelle «[Varietà](#)»
- > Kit pédagogique. Idées, ressources, méthodes, et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes. Publication du Conseil de l'Europe. 2004
- > [Ethnopoly](#) Saint-Imier
- > [Jeunes versus homophobie](#): une exposition du Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne
- > [Semaines de « centre aéré »](#) sur le thème des richesses et de la rencontre (REPER)

3. Conseil et soutien dans la vie quotidienne

Soutenir les projets d'entraide par les pairs

D'après l'étude de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur le «Potentiel de l'éducation et du tutorat par les pairs» publiée en septembre 2015, l'éducation par les pairs renforce l'autonomie, la participation et l'engagement des jeunes ainsi que la solidarité entre eux.³ La plupart du temps, les conseils sont mieux acceptés lorsqu'ils proviennent de pairs que lorsqu'ils sont émis par des adultes. L'entraide par les pairs est une approche qui peut couvrir de nombreux thèmes (violence, santé sexuelle, addiction, santé psychique, etc.). De telles démarches d'entraide impliquant les pairs existent dans le canton de Fribourg, tant dans le domaine scolaire qu'extrascolaire. Les communes peuvent favoriser la mise en place de tels projets et faire recours aux associations existantes pour les manifestations de jeunesse sur leur territoire.

Bonnes pratiques

- > [Association Ado](#), prévention de la violence et des conflits par les pairs dans les manifestations de jeunesse
- > Programme «[Sortir ensemble et se respecter](#)»
- > Programme [Vers le Pacifique](#)
- > Friedensstifter ou [Peacemaker](#), promoteurs de la paix dans la cour de récréation
- > [Programme Alter Connexion](#), Ville de Neuchâtel
- > «[Lâche pas ta bouée](#)», projet de prévention par les pairs sur les rives du Rhône à Genève

³ Steiner O., Heeg R.: Evaluation Projekte Peer Education / Peer Tutoring zur Förderung von Medienkompetenzen. Band 1: Anlage der Evaluation und Ergebnisse der übergreifenden Analyse. Bâle, Juillet 2015, pp. XIII-XX.

Développer l'offre professionnelle de proximité en matière de conseil et de soutien

Les travailleur-se-s sociaux hors murs (TSHM) ou de proximité (TSP), les animateur-trices socioculturels, les professionnel-le-s de REPER, de la Tuile, d'ORS ou de la Fondation Cherpillod (dans le district de la Broye), rapportent que de plus en plus de jeunes adultes présentent des difficultés d'intégration et sont menacés de se retrouver durablement à l'assurance invalidité (AI) ou à l'aide sociale. Dans le but d'améliorer l'accompagnement des jeunes adultes vers l'autonomie et l'intégration, les communes peuvent créer des postes de TSHM ou de TSP. Les professionnel-le-s apportent une plus grande garantie de qualité dans l'accompagnement et le suivi des jeunes de manière individuelle. Ils ont à même de détecter les potentielles difficultés d'un jeune de manière précoce, de proposer des prestations sur mesure et facile d'accès, de l'orienter vers la bonne structure de prise en charge et d'éviter de nombreux coûts qu'engendrent les actions tardives.

Bonnes pratiques

- > Toutes les communes bénéficiant d'une animation socioculturelle professionnelle (Bösingen, Bulle, Düdingen, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Marly, Mont Vully, Morat, Regio Kerzers, Schmitten, Villars-sur-Glâne, Wünnewil-Flamatt, les communes de la Veveyse, du Sense Mitte, du Sense Oberland, etc.)
- > [Travail social hors murs, Romont \(REPER\)](#)
- > [Permanence sociale de rue, Ville de Fribourg \(REPER\)](#)
- > [Travail social hors murs, Bulle](#)
- > [Arcade, Broye fribourgeoise](#)
- > [Intake du SEJ](#)
- > [Association la Barje, Ville de Genève](#)

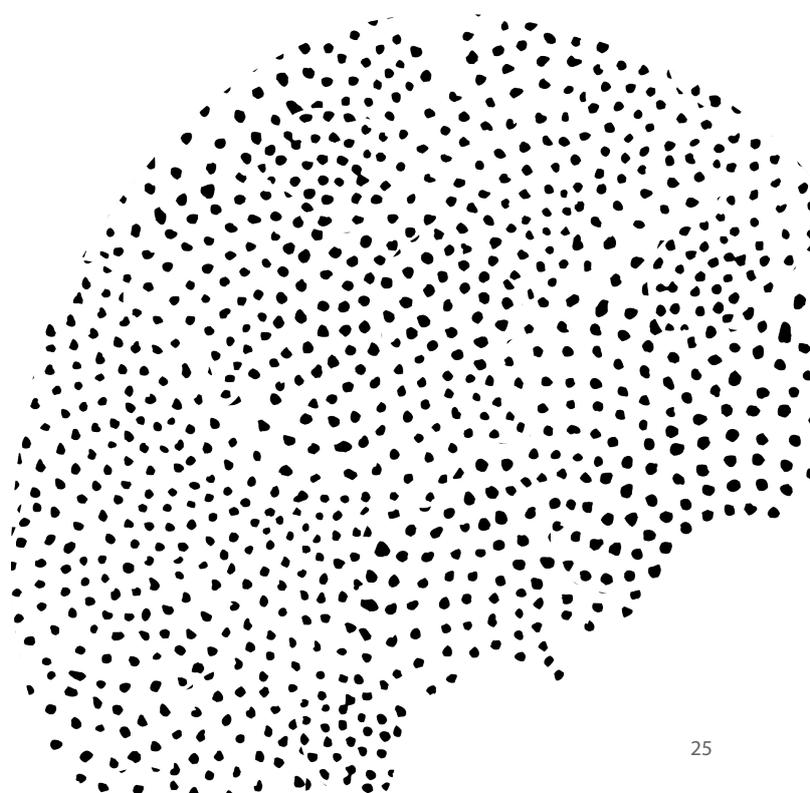






Pour aller plus loin...

- > Artison V.: [Qui ne connaît pas encore le TSHM?](#), In: Reiso. Revue d'information sociale. 2011.
- > Dahinden J., Neubauer A., Zottos E.: [L'animation socioculturelle auprès des jeunes. Etat des lieux et perspectives pour le travail avec les jeunes issus de la migration.](#) Publication de la [Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse](#) et du Service de lutte contre le racisme. Neuchâtel, 2003.
- > Della Croce C., Liboi, J., Mawad, R.: Animation socioculturelle: pratiques multiples pour un métier complexe. Paris, L'Harmattan, 2011.
- > [Eloge de la diversité](#). Approfondissement thématique du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse Publication coordonnée par Annelise Spack et Gil Meyer sur mandat de pro enfance – plateforme romande pour l'accueil de l'enfance – juin 2017.
- > [Genre – Diversité dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert](#). In: Info Animation. No 43. Décembre 2017.
- > Lisboa J., Vuille M., Wicht L.: Travail social hors murs: Créativité et paradoxes dans l'action. Genève, 2004.
- > [Petit mais Costaud](#). Guide méthodologique à l'attention des communes pour le développement d'activités extrascolaires en impliquant les associations locales. Publication internet de l'association FriTime.
- > [Qualitätsmerkmale für Spielgruppen](#). Publication du Schweizerischer Spielgruppen-LeiterInnen-Verband. Berne, Juillet 2017.
- > Référentiel du Travail social Hors Murs, Dire les pratiques pour mettre en lumière collectivement un savoir-faire professionnel. Publication de la Plateforme Romande du travail social hors murs. Genève, 2017.
- > Rosset T.: Petite enfance: [L'égalité des chances par le sport](#), In: Reiso. Revue d'information sociale. 2017.
- > Wandeler B., Armbruster Elatifi U.: Conceptualiser l'animation socioculturelle: un agir professionnel en vue de la participation démocratique et de la cohésion sociale.





Objectif 2: Encourager la participation et la citoyenneté

«Reconnus comme acteurs et sujets de droit, les enfants et les jeunes doivent être encouragés dans leur prise de parole et leur participation à la société.»⁴

1. Engagement social et vivre ensemble

Soutenir et valoriser le travail bénévole et l'engagement associatif des jeunes

Le travail effectué au quotidien dans les communes de manière bénévole est inestimable. Ces activités d'encadrement ou d'utilité publique dans le domaine de l'éducation non-formelle font non seulement vivre la communauté, mais elles permettent aux enfants et aux jeunes de prendre progressivement des responsabilités et de devenir des citoyens actifs. Afin de valoriser l'engagement des jeunes, les communes encouragent les associations, les sociétés locales et les clubs sportifs à dûment impliquer les jeunes dans leur comité, à leur laisser prendre des responsabilités dans l'organisation des activités et à remettre des attestations aux jeunes bénévoles. Les communes peuvent également soutenir la mise en place de projets d'utilité publique initiés par les jeunes et, en tant qu'employeur, accorder le Congé jeunesse pour leurs jeunes employés qui ont des fonctions de moniteur-trice-s. Enfin, elles peuvent accorder des soutiens à des formations s'adressant aux jeunes moniteur-trice-s afin qu'elles soient accessibles financièrement.

Bonnes pratiques

- > Soutien financier, matériel et moral aux sociétés de jeunesse
- > Accompagnement professionnel des projets des enfants et des jeunes: Les bonnes pratiques cantonales en la matière sont légion (voir les communes disposant d'un service d'animation socioculturelle par exemple)
- > Utilisation du [Congé jeunesse](#) dans l'administration communale et mise en avant de l'information sur le site internet de la commune (exemple: [Estavayer-le-Lac](#))
- > [Jeunesse en action](#): programme d'échange et de mobilité pour les jeunes. Soutien financier de Movetia pour les projets d'échanges extrascolaires et accompagnement des communes pour la conception des projets
- > Appel aux projets d'utilité publique lors de l'[Action 72 heures](#) ou à d'autres occasions

⁴ Stratégie «Je participe!» Perspectives 2030, p. 26.

Promouvoir les liens intergénérationnels

Les rencontres entre les enfants, les jeunes et les personnes âgées renforcent la cohésion sociale au sein des villages et des quartiers. Chaque génération dispose d'un capital culturel et social propre qu'elle peut mettre à disposition d'une autre génération. Les échanges intergénérationnels de connaissances et de compétences promeuvent l'ouverture à l'autre, la solidarité et le décroisement. C'est pourquoi les communes peuvent mettre sur pied des projets de rencontres et d'activités entre jeunes et moins jeunes et soutenir les associations s'engageant dans ce sens.

Bonnes pratiques

- > Activités intergénérationnelles: journée de jeux, activités de théâtre, confection et prise de repas, [Cinéville](#), lectures de contes, Marly-square, etc.
- > Collaboration entre EMS et écoles ou centres d'animation (chant, cuisine, activités manuelles, échanges thématiques, etc.)
- > [Film «Parlez-moi d'amour»](#), de Paul Diaconescu, Flavio Sanchez et Arnaud Sapin
- > [Vivre ensemble longtemps](#), Ville de Renens
- > Echanges intergénérationnels de compétences (Ex nouveaux médias vs. jardinage)



2. Droit de s'exprimer et d'être entendu

Développer les pratiques participatives

Les enfants et les jeunes veulent être reconnus comme des acteurs-trices qui ont leur mot à dire. La participation favorise l'estime de soi des enfants et des jeunes, leur identification à la société et leur compréhension des processus et institutions démocratiques de notre pays. Tenant compte du droit des enfants et des jeunes à être entendus sur les sujets qui les concernent, les communes prévoient de mener des consultations régulières auprès de ce public pour lui permettre de faire valoir ses aspirations et ses préoccupations. Elles leur proposent des occasions de devenir des acteurs de la vie communale.



Bonnes pratiques

- > Onglet «Je donne mon avis» sur le site internet, sondages, boîte à idées, votes consultatifs, etc.
- > Création de conseils d'enfants et de jeunes: [Conseil des jeunes du canton de Fribourg](#); [Conseil des jeunes de la Ville de Renens](#); [Conseil des enfants de la Ville de Lausanne](#)
- > Encourager la création de conseils ou de forums d'élèves dans les établissements scolaires (Ex: Ecole germanophone du Schönberg) et les liens entre ces conseils et les conseils de parents
- > Projet [Engage.ch](#) de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ)
- > Projet [Jeunesse impliquée](#) de l'association Infoclic.ch: soutien aux projets d'implication des jeunes dans les décisions communales

Encourager l'usage des droits civiques

Les communes sont encouragées à organiser des soirées citoyennes pour les jeunes ayant passé le cap de la majorité, à soutenir des projets et des événements de promotion civique au niveau local et à promouvoir une information adaptée aux enfants et aux jeunes sur les enjeux des élections et des votations.

Bonnes pratiques

- > [Radio Schmittnerjugend](#)
- > [Radio NRV](#)
- > Abonner les jeunes citoyen-ne-s de sa commune à [Easyvote](#) (FSPJ)
- > Promouvoir les soirées débats du Conseil des jeunes
- > Organiser des visites du Parlement (cantonal ou fédéral) pendant la scolarité
- > Affranchir les enveloppes de votation pour les jeunes et mettre plus d'urnes
- > Offrir un temps de parole aux jeunes pendant l'assemblée communale, rencontres entre politiques et enfants/jeunes
- > Soirées de promotion civique dans les communes [organisées par des jeunes](#)

3. Insertion professionnelle

Favoriser les liens entre jeunes et entreprises formatrices pour améliorer l'insertion professionnelle

Les communes sont grandement concernées par le décrochage et les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs pris les devants et sont déjà actives en la matière. Les communes peuvent s'inspirer des mesures existantes afin de renforcer les conditions cadre favorables à l'insertion professionnelle. Ces mesures, qui ont un caractère collectif, profitent à toutes et tous les adolescent-e-s et les jeunes habitant-e-s de la commune.

Bonnes pratiques

- > [Pôle mini-job](#) de REPER
- > [Jobs4teens](#)
- > [Transition Glâne](#)
- > [La Bulle professionnelle](#), Bulle
- > [ado boulot sympa](#), Estavayer
- > [Start – Forum des métiers](#)
- > [Jobdating](#) entre entreprises formatrices et jeunes
- > [Fristages](#)

Veiller au suivi individuel des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle

Pour les jeunes à risque ou en difficulté, des mesures individuelles peuvent être proposées. Le suivi individuel des jeunes permet une prise en charge adaptée et précoce en cas de difficulté, ce qui limite le nombre des cas graves de désœuvrement. Certaines communes proposent déjà un accompagnement à domicile ou du soutien dans la rédaction de lettres de motivation et de Curriculum Vitae.

Un suivi adapté implique souvent la mise en réseau et une bonne coordination entre les différentes personnes ressources au niveau communal et les professionnel-le-s actifs dans le cadre des mesures mises en place par l'Etat.

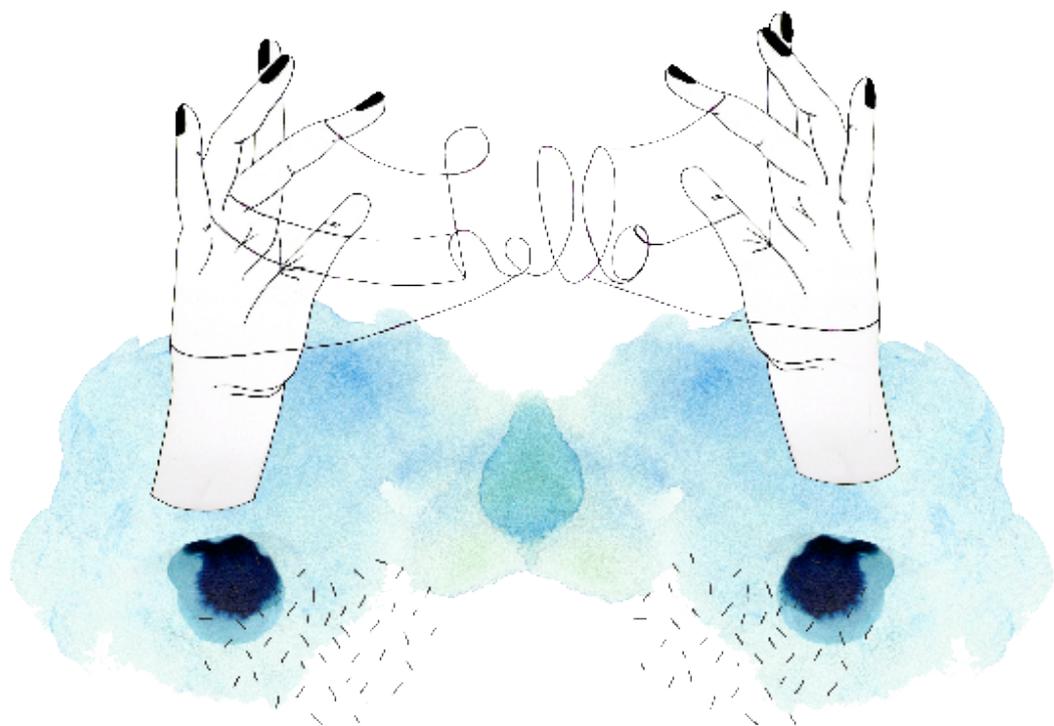
Bonnes pratiques

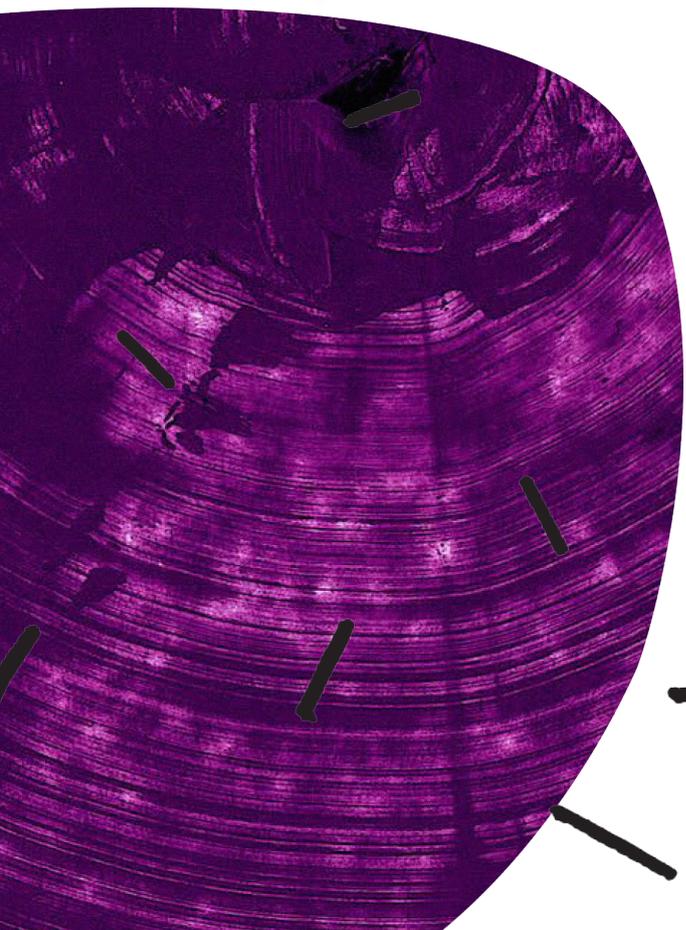
- > Proposer un parrainage intergénérationnel pour soutenir les jeunes et favoriser l'échange avec les parents
- > Activer le Case management du Service de la formation professionnelle pour un suivi individualisé
- > Activer la [Plateforme Jeunes du canton de Fribourg](#)
- > Coaching des jeunes sans solution par [Transition Glâne](#)
- > Soutiens scolaires (cours de langue gratuits pour les jeunes migrants dans les parcs de Fribourg, Bulle, aide aux devoirs du Paysage éducatif du quartier du Schoenberg)



Pour aller plus loin...

- > [Assumer des responsabilités, les partager. Comment promouvoir la participation des enfants et des jeunes.](#) Commission fédérale pour la jeunesse. 2001. Malgré son année d'édition, cette brochure propose des idées de projets d'engagement citoyen encore très actuelles.
- > [Enfance et participation. Mode d'emploi.](#) Publication de la Ville de Genève. 2015.
- > [Guide des parlements des jeunes. De la création à la gestion: connaissances, conseils pratiques, exemples.](#) Publication de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes. Lucerne, 2010.
- > Les différents guides «[Prends ta place](#)» du Forum Jeunesse de l'île de Montréal. Ces guides présentent divers projets et principes de la participation.
- > [Partizipation von Jugendlichen – Innovative Chancen für Gemeinden.](#)
- > [Pour encourager la participation dans sa commune. Le guide pratique no 6.](#) Centre Vaudois d'aide à la Jeunesse. Petit fascicule proposant quelques idées de mesures participatives destinées aux enfants et/ou aux jeunes.
- > [Rechercher, activer, encourager, conceptualiser, habiliter, transmettre, soutenir, organiser. Guide pour les projets participatifs avec des enfants et des jeunes dans le cadre de la promotion de la santé.](#) Publication de Promotion Santé Suisse, 2003.
- > [Slocum N., Elliott J., Heesterbeek S., Lukensmeyer C. J.: Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur.](#) Publication de la Fondation Roi Baudouin. Bruxelles, 2006.





Objectif 3: Promouvoir un cadre de vie épanouissant

«Virtuels ou réels, les espaces de vie des enfants et des jeunes doivent leur permettre d'évoluer en toute sécurité, sans freiner leur créativité et leur envie de découvrir.»⁵

1. Espace de vie et mobilité

Promouvoir l'autonomie dans les déplacements

Afin de promouvoir l'autonomie des enfants et des jeunes dans les déplacements, de diminuer le phénomène des parents-taxi ou la dépendance des enfants aux moyens de transports motorisés privés, les communes développent l'offre en matière de transports publics ainsi qu'un réseau de mobilité douce sécurisé en fonction des besoins des jeunes. Le recensement de leurs besoins en la matière paraît indispensable pour développer des mesures adéquates.

Bonnes pratiques en matière de transports publics

- > Bus pyjama, plateforme de co-voiturage, transports à organiser en fonction des événements
- > Bus nocturnes bon marché (ex: Bus du [Petit Prince](#) en Veveyse, ou les [Moonliner](#))
- > Sonder les besoins de la population en matière de mobilité nocturne (ex: commune du Gibloux)
- > Contribuer aux frais d'abonnement aux transports publics pour les enfants et les jeunes

Bonnes pratiques en matière de mobilité douce

- > Intégrer les enfants et les jeunes dans l'élaboration des plans de mobilité. (ex: [Film](#) sur le chemin de l'école à Schmitten)
- > Développement de chemins qui relient les quartiers de Bulle
- > [Pédibus](#)
- > Aménagements accessibles aux personnes en situation de handicap
- > [Memorandum pour le déplacement des élèves](#), Service de la Mobilité de l'Etat de Fribourg

⁵ Stratégie «Je participe!» Perspectives 2030, p. 28.

Promouvoir des espaces de vie adaptés

Les enfants et les jeunes partagent la plupart du temps le même cadre de vie que les adultes. Néanmoins, leurs besoins diffèrent en termes d'espaces et de structures. Pour un bon développement physique, psychique et social, les enfants et les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'espaces adaptés à leur âge. Or, comme de nombreuses études le démontrent, les enfants et les jeunes disposent de moins en moins de possibilités de jouer et de passer du temps à l'extérieur. Selon le sondage «Je participe!», 40% des adolescent-e-s fribourgeois pensent ne pas bénéficier de lieux de rencontre adaptés à leur âge.⁶ A l'heure de la densification, les espaces publics tendent à se raréfier. Face à cette situation, les communes peuvent aménager des espaces de vie de qualité adaptés aux besoins des enfants et des jeunes. Le recensement de leurs besoins en la matière paraît indispensable pour développer des mesures adéquates.

Bonnes pratiques

- > [Le chantier des enfants](#) (Bienne), le [Spielplatz Längmuur](#) (Berne)
- > Accès aux infrastructures sportives (ex: Terrain de football du Schoenberg, Fribourg)
- > Bâtiment polyvalent (Ex: Bösingen)
- > [Skatepark Regio Kerzers](#)
- > Elaboration d'une place de jeu à Billens-Hennens et à Fribourg avec processus participatif
- > Faire appel à des professionnel-le-s de la conception d'espaces pour enfants et jeunes (Ex: [Fachstelle Spielraum](#), organisation mandatée par la Ville de Fribourg pour la création participative de places de jeux dans le quartier du Schoenberg)
- > [J'ai un projet](#)
- > Installer les accueils extrascolaires à proximité des écoles et des lieux de loisirs



⁶ Sondage « Je participe ! ». Ce que nous disent les enfants et les jeunes du canton de Fribourg. Publication du Service de l'enfance et de la jeunesse. Fribourg, 2016, p.38.

2. Nouveaux médias

Améliorer l'accès aux services communaux via les nouveaux médias et la cyberadministration

Les adolescent-e-s fribourgeois ont pour la plupart un smartphone dont ils se servent beaucoup pour échanger entre eux, visionner des vidéos, utiliser les réseaux sociaux et aussi pour accéder à des informations qui les concernent sur des sites de prestataires privés ou publics. Afin de favoriser la participation des jeunes à la vie communale, les communes améliorent l'accès à leurs services via la création d'un guichet virtuel et en informant leurs jeunes citoyen-ne-s sur ces nouveaux médias.

Favoriser la formation des parents, des bénévoles et des professionnel-le-s aux MITIC

Les parents sont responsables, au premier chef, des soins, de l'éducation, de l'entretien et de la protection de leurs enfants. Or, dans le domaine des nouveaux médias, nombre d'entre eux ne sont pas à même d'accompagner leurs enfants et leurs adolescent-e-s en toute connaissance de cause. Afin que les parents puissent mieux orienter leurs enfants vers une utilisation adéquate des nouveaux médias, les communes emploient les moyens mis à disposition par le canton, rendent ces offres accessibles à tous les parents et promeuvent les formations et les événements de sensibilisation qui leur sont destinés.

Bonnes pratiques

- > Pièce de théâtre interactive «Un pour tous, tous pourris» sur le thème du cyber-harcèlement de la Compagnie Le Caméléon avec son dossier pédagogique ACTE de REPER
- > Séance de sensibilisation sur demande par les chargés de prévention de la Brigade des mineurs, le Centre fri-tic et REPER
- > Soirée d'information et de prévention pour les parents organisée par le CO de Marly sur les dangers liés aux nouvelles technologies
- > Soirée de prévention organisée à l'intention des parents par les [chargés de prévention](#) de la Brigade des mineurs et par le [Centre Fri-Tic](#)
- > Traduction des documents informatifs pour les parents allophones (avec formation des parents)

⁷ LEJ, art. 7.

Soutenir les activités et les projets éducatifs extrascolaires ayant trait aux outils numériques et aux nouvelles technologies

Différentes activités extrascolaires sont organisées dans le domaine des MITIC. Si certaines, comme la composition de musiques électroniques sur smartphone, la programmation, la création de jeux vidéo ou de sites web, etc. sont positives et augmentent les compétences des jeunes en la matière, d'autres peuvent présenter des risques plus élevés de dérives et d'addiction. Les communes restent attentives au développement de ces activités et événements, et soutiennent les projets de sensibilisation ayant l'objectif d'améliorer chez les jeunes la connaissance des outils numériques et leur bonne utilisation.

Equiper les écoles avec du matériel informatique adéquat

La loi scolaire fribourgeoise définit que l'équipement informatique des écoles de l'enseignement obligatoire dépend des autorités communales. Pour assurer que les achats informatiques soient le plus efficaces et rentables possible, les communes tiennent compte de l'offre de conseil et de documentation mis à disposition par le Centre fri-tic.

Bonnes pratiques

- > La plateforme nationale de promotion des compétences médiatiques «[Jeunes et médias](#)» recense de nombreuses bonnes pratiques.



3. Accueil extrafamilial

Améliorer les conditions salariales et soutenir la formation des assistantes parentales et du personnel des structures d'accueil extrascolaire

Afin d'améliorer la qualité de l'encadrement au sein des accueils familiaux de jour et des accueils extrascolaires et de renforcer les conditions cadre de ces structures, les communes peuvent promouvoir la formation des assistantes parentales et du personnel concerné ainsi que soutenir leurs conditions salariales.

Soutenir la formation continue des professionnel-le-s des structures d'accueil extrafamilial

En contact régulier avec les parents et les enfants, les professionnel-le-s des structures d'accueil sont des personnes-ressource importantes en matière de détection précoce, d'aide à l'enfance, d'intégration, de participation, de santé et de co-éducation. Dans ce sens, les communes soutiennent les formations continues et les projets spécifiques afin que les professionnel-le-s soient mieux en mesure de mettre en oeuvre les droits de l'enfant dans leur institution et de répondre aux différents rôles qu'ils endossent au quotidien.

Rendre l'accueil extrafamilial accessible à tous les enfants

Pour encourager l'intégration de tous les enfants dans les structures d'accueil extrafamilial, quels que soient leur origine, leur religion ou leur milieu social, les communes encouragent l'accès à ces structures et soutiennent les projets traitant du thème de la diversité.

Bonnes pratiques

- > Harmonisation des pratiques et des tarifs en Glâne à travers [l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne](#)
- > [Plateforme gruérienne](#) des structures d'accueil de la petite enfance à l'initiative de l'ARG
- > Politique de formation de la commune de Bulle pour le personnel des AES
- > 1 personne formée pour 8 enfants pour l'AES de Corminboeuf
- > Programme [Primokiz](#)² de Radix à l'intention des communes
- > [Projet Primokiz](#). Commune de Bagnes (VS)
- > [Cadre communal](#) et [charte](#) «Petite enfance» de la commune de Vernier (GE)
- > [Concept pédagogique](#) de la crèche Les Poussins d'Avry-sur-Matran
- > L'accueil de jour [«Zwärglihuus»](#) à Aarau a reçu le «Prix suisse des écoles» en 2015, dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

Pour aller plus loin...

- > Bandler M., Apothéloz T., Bürgisser M.: «De l'urbain à l'humain: la réhabilitation participative du quartier des Libellules à Vernier», In: P. Mantziaras, I. Milbert et P. Viganò, Inégalités urbaines: du projet utopique au développement durable. Genève, 2017.
- > Brülhart C.: [Demokratie in der Kita](#). Interview du Prof. Sascha Neumann. In: Universitas. Fribourg, 2015.
- > Jordan M.: Guide des places de jeux et de mouvement en Suisse romande. Publication de Radix Suisse romande.
- > Office fédéral des assurances sociales (OFAS): Guide. Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce. Berne, 2016.
- > [Ouvrir les crèches aux enfants avec des besoins de soutien particuliers](#). Recommandations sur l'accueil extra-familial inclusif d'enfants.
- > [QualiIPE](#) – le label de qualité pour les structures d'accueil de la petite enfance.



Le BPEJ en soutien aux collectivités locales

Ce guide de bonnes pratiques sera présenté aux communes par le Bureau de promotion des enfants et des jeunes de l'Etat de Fribourg (BPEJ) dès l'automne 2018. Des séances, auxquelles toutes les communes seront conviées, sont prévues dans tous les districts du canton afin d'échanger autour de la réception et de la compréhension de cet outil. Ces rencontres permettront également de discuter des possibilités de mise en œuvre au niveau local ou régional. Evolutive, cette première version du guide sera perméable aux propositions d'amélioration faites par les communes lors des temps d'échange prévus en 2018 et plus tard.

Ce document est aussi un pas supplémentaire vers une systématisation du soutien de l'Etat envers les communes. En effet, conformément au Plan d'action «Je participe!», le BPEJ se tient à disposition des communes qui souhaitent mettre en place et co-construire une politique de l'enfance et de la jeunesse sur leur territoire. Pour ce faire, il peut accompagner les élu-e-s communaux responsables des thèmes en lien avec l'enfance et la jeunesse sur la stratégie, la démarche participative, les recrutements et l'évaluation et lorsque ceux-ci souhaitent appréhender cette politique sous un angle de collaboration régionale. Il peut également soutenir les services de coordination locaux pour la mise en place des mesures et contribuer à l'organisation d'événements permettant le partage d'expertises professionnelles, associatives, citoyennes avec la commune et la création de réseaux. Les communes peuvent finalement lui adresser une demande afin d'obtenir un soutien financier via la subvention enfance-jeunesse de l'Etat.

Ainsi, grâce à la stratégie «Je participe!», les communes peuvent non seulement prendre connaissance et utiliser les outils contenus dans ce guide, mais aussi profiter gratuitement des conseils et de l'accompagnement professionnel fourni par le BPEJ et recevoir un soutien financier de la part de l'Etat.

Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (CEJ)
Kommission für Kinder- und Jugendfragen des Kantons Freiburg (JuK)

Secrétariat de la CEJ
Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Bd de Pérolles 24, CP 1463, CH-1700 Fribourg
Tél. +41 (0)26 305 15 49
enfance-jeunesse@fr.ch

www.fr.ch/jeparticipe

Septembre 2018

